

# VILLE DE VALOGNES

## RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 28 septembre 2009 à 18 heures

### COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES À DÉLIBÉRATION

#### 1. Groupes scolaires maternels et primaires - Ecole Municipale de Musique : rentrée 2009-2010.

*Tableau des  
effectifs affiché  
dans le hall*

Sur avis de sa Commission Enseignement - Education - Aide à la réussite Scolaire réunie le 7 septembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PREND ACTE** de l'enquête effectuée par le Service Enseignement - Education sur l'évolution de la situation scolaire à la rentrée dans les différents Etablissements valognais ainsi qu'à l'école municipale de musique pour l'année 2009-2010.

#### 2. Concours Communal des Maisons Fleuries - Palmarès 2009.

Sur proposition du Jury Communal des Maisons Fleuries, l'Assemblée Communale, par 26 voix pour et 1 voix contre, **ADOpte** le palmarès du concours 2009 des Maisons Fleuries, comportant les prix décernés par catégorie aux différents lauréats, en fonction des crédits alloués au Budget Primitif 2009.

*Remise des prix le jeudi 22 octobre à 18 heures, salle des Fêtes*

#### 3. Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve - Retrait de la Commune de Sortosville-en-Beaumont.

Suite à la demande de retrait du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve, formulée par la Commune de Sortosville-en-Beaumont et acceptée par délibération dudit Syndicat en date du 11 juin 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ACCEPTe** le retrait sans conditions de la Commune de Sortosville en Beaumont du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve.

#### 4. Subventions municipales.

Après examen par sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial – Administration Générale réunie le 21 septembre 2009, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés :

- **ALLOUE** les subventions suivantes aux Organismes et Associations ayant formulé une demande ou sollicité leur renouvellement :

- 100 € à l'association « PACTE » pour le réseau d'échange de savoirs,

et à titre exceptionnel :

- 200 € à « La Valognaise Basketball » pour l'organisation d'un match de gala le 28 août dernier au Complexe Polyvalent,
  - 100 € au « Groupe Ornithologique Normand » pour l'édition d'une plaquette à l'occasion de l'organisation d'une visite découverte des oiseaux de notre région prévue le 25 avril 2010,
  - 735 € à « La Valognaise Cyclisme » pour l'organisation des 4 courses cyclistes Zone d'Armanville à Valognes le 23 août dernier.
- **DELÈGUE** au Maire le soin de répartir le fonds de 6.000 € destiné à accompagner une politique de formation des jeunes et à soutenir financièrement la pratique du sport par des personnes handicapées.

#### 5. Budget Principal de la Ville – Décision modificative n°1.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 21 septembre 2009, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2009 de la Ville de Valognes.

#### 6. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Après étude par sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale réunie le 21 septembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE l'admission en non-valeur** des produits que le Trésorier Receveur Municipal n'a pu mettre en recouvrement pour des factures d'eau et divers sur les exercices de 2004 à 2008 :

<i>Budget principal de la Ville .....</i>	<i>0,56 €</i>
<i>Budget du Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement</i>	<i>887,54 €.</i>

## **7. Dispositions concernant le Personnel Communal.**

Après examen par la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale réunie le 21 septembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation et le renouvellement de contrats de travail à l'école de musique, à la piscine municipale et à la Direction Action éducative - loisirs - jeunesse - temps libre - vie associative.

## **8. Cessions foncières.**

Après étude par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale réunie le 21 septembre 2009, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** aux dispositions suivantes :

- Annulation de la délibération du 16 février 2009, décidant la cession d'une parcelle de terrain de l'Espace d'Activités Economiques d'Armanville - secteur de Prêmesnil à la SCI BVS et cession de cette parcelle d'une superficie de 3.385 m<sup>2</sup> à Monsieur Etienne LESAGE de Colomby, pour le transfert de son activité sur les énergies nouvelles.
- Cession d'une parcelle de terrain cadastrée section ZD n°10 - secteur de Prêmesnil, ex-propriété de M. Jacques PASQUIER, à la Communauté de Communes du Bocage Valognais, et allocation d'une indemnité d'éviction.

## **9. Cimetière Saint-Malo - Reprise de concessions.**

Considérant que des concessions au cimetière Saint Malo ont plus de trente ans d'existence et que les familles ont renoncé expressément par courrier à la faculté du renouvellement ainsi qu'à la reprise des monuments, que cette situation génère un état d'abandon faute d'entretien,

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale réunie le 21 septembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés :

- **DECIDE** la reprise par la Ville de ces concessions,
- et **AUTORISE** le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour les réaffecter pour de nouvelles inhumations.

## 10. Lotissement de la Boucherterie – Attribution des 5 lots et dénomination de la voie nouvelle.

Par délibération en date du 18 octobre 2007, le Conseil Municipal a décidé la création d'un lotissement communal de 5 lots à usage d'habitations sur une partie des terrains acquis des Consorts BOUCHEROT / MORENO sis à la Boucherterie, et a fixé le prix de cession de ces lots à 47,50 € le m<sup>2</sup>, avec commercialisation sous le régime des droits de mutation.

La liste des candidats à l'accession a été examinée par la Municipalité et un choix a été proposé, avec une priorité donnée aux jeunes couples travaillant sur Valognes, primo accédants à la propriété.

Sur avis de sa Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, consultée le 16 septembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la cession desdites parcelles aux acquéreurs proposés, et aux conditions précitées.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DENOMME** « **Rue Clos du Moulin** », l'amorce de la voie nouvelle accédant aux quatre derniers logements HLM locatifs.

## 11. Plan Local d'Urbanisme – Modification et modifications simplifiées.

Par délibération en date du 22 juin 2009, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la mise en place de la modification et de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

En application des dispositions du décret 2009-722 publié le 18 juin 2009, il s'avère que l'évolution de ce document d'urbanisme peut maintenant s'effectuer par la procédure de modification et la procédure de modification simplifiée.

Lors de sa réunion du 15 septembre 2009, la Commission d'Urbanisme a examiné les différents points relevant desdites procédures et s'est prononcée favorablement pour passer directement avec le Cabinet FHR, les missions correspondantes, après négociation des taux de rémunération par rapport à l'offre initiale.

Sur avis de la Commission Communale d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'engagement des procédures de modification et de modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme, avec le concours du Cabinet FHR dont le siège social est fixé 53 avenue de l'Europe à AMIENS (80080).

## 12. Requalification du Cœur de Ville et construction de bâtiments publics – passation de deux marchés de définition.

Par délibération en date du 22 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé le lancement d'un Appel Public à la Concurrence pour une mission d'étude pré-opérationnelle pour la requalification du Cœur de Ville et la construction de bâtiments publics, et a donné son accord à la décomposition de cette mission en quatre objectifs distincts comprenant :

- I : Aménagement de la place du Château,
- II : Construction d'une salle à vocation culturelle,
- III : Construction de locaux spécifiques,
- IV : Construction d'une école de musique municipale.

Considérant que la procédure de consultation a été effective et bien menée à son terme et vu les dispositions de l'alinéa 5 de l'article 73 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres, lors de ses réunions du 31 août et du 7 septembre, a retenu deux cabinets pour la passation de deux marchés de définition.

Sur avis de la Commission Environnement, Cadre de Vie, Urbanisme, réunie le 16 septembre 2009, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 voix contre :

- **PREND ACTE** de la décision prise par la Commission d'appel d'offres, d'attribuer les deux marchés de définition identiques et simultanés,
- **Et AUTORISE** le Maire à signer ces deux marchés avec :
  - ✓ **SARL N.I.S.**, représentée par Monsieur Andrew NEILL, Directeur de la SARL N.I.S. – 10, rue Sadi Carnot – 14000 CAEN
  - ✓ **SARL Architecture ACTION**, représentée par Monsieur Alain GUIHEUX, Architecte – 31, rue de Terre Neuve – 75020 PARIS.

## 13. Bibliothèque Municipale – demandes de subventions.

La Bibliothèque Municipale de Valognes développe depuis plusieurs années un partenariat avec l'Education nationale et la DRAC en faveur du développement de la lecture, de l'écriture, de la maîtrise de la langue française et de l'acquisition de repères culturels.

Dans ce cadre, une rencontre est envisagée avec un auteur pour les classes du 1<sup>er</sup> degré des écoles publiques pendant l'année scolaire 2009-2010.

La bibliothèque municipale est également sollicitée pour être partenaire d'un projet local d'éducation pour l'intégration des arts et des sciences dans le devenir de l'élève, projet élaboré par le Collège Marcel Grillard de Bricquebec.

Sur avis de sa Commission Culture – Patrimoine consultée lors de sa réunion fixée le 22 septembre, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **SOLLICITE** des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie, pour la mise en place de ces deux actions.

#### 14. Extension des activités de l'Accueil Collectif de Mineurs aux petites vacances.

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) occupe une place de plus en plus importante dans les loisirs des enfants et des jeunes, répondant aux demandes de garde et d'accueil des familles.

Cet Accueil est actuellement ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis en garderie périscolaire avant et après l'école matin, midi et soir. Le mercredi, il fonctionne en animation « Mercredis Loisirs » de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (avec garderie périscolaire le matin avant les animations et le soir après les animations).

Sur avis favorable de la Commission Jeunesse - Vie Associative - Temps Libre réunie le 15 septembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'extension des activités de l'Accueil Collectif de Mineurs aux petites vacances scolaires avec effet à la date du 26 octobre 2009, premier jour des vacances de la Toussaint, pour la mise en place de ce nouveau service aux familles,
- **Et ADOPTE** la tarification et le règlement intérieur des activités organisées au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs pendant ces petites vacances.

#### 15. Conventions, contrats et avenants, tarifications et encaissements.

Sur avis favorable de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, **DONNE SON ACCORD** à la passation et au renouvellement des conventions, contrats et avenants suivants :

*Dossier examiné par la Commission Enseignement - Education - Aide à la réussite scolaire le 7 septembre :*

- Convention avec l'Association « La Valmontaise » pour la mise à disposition à titre gratuit, de la salle Alfred Noël et de deux salles de cours du rez-de-chaussée de l'Ecole de Musique les lundis soir de 20 h 45 à 23 h 00 et avec l'Association « Musique dans les marais » pour la mise à disposition de la salle Alfred Noël les vendredis soir de 20 h 00 à 22 h 30.

***Dossiers examinés par la Commission Sport - Infrastructures sportives le 14 septembre :***

- Renouvellement de la convention passée avec l'association « Tennis Club de Valognes » pour l'utilisation des installations de Tennis du stade « Georges PILLET » pour une durée de 3 ans avec effet au 15 octobre 2009.
- Passation d'une convention avec l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, fixant les conditions d'organisation des activités aquatiques scolaires à la piscine municipale pour l'année scolaire 2009/2010.
- Fixation d'un tarif pour la vente aux Comités d'Entreprises de carnets de tickets d'entrée à la piscine municipale.

***Dossiers examinés par la Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie Associative le 15 septembre :***

- Passation d'une convention avec Stephen FOSSEY pour l'organisation d'un stage d'initiation à la magie dans le cadre de l'opération « Ticket Temps Libre - Vacances de la Toussaint 2009 ». Ce stage, pour 10 enfants âgés de 10 à 15 ans, est programmé les 27, 28 et 29 octobre 2009, à raison de deux séances de deux heures par jour (de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00) à la Salle Paul Eluard de l'Hôtel Dieu.
- Renouvellement de la convention, prenant effet au 1<sup>er</sup> avril 2009 jusqu'au 31 mars 2010, avec la « MSA Côtes Normandes » pour l'utilisation des « bons vacances » pour la participation des enfants aux activités « Mercredis-Loisirs », dans l'Accueil Collectif de Mineurs.

***Dossier examiné par la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme le 16 septembre :***

- Passation d'un avenant n°1 au contrat de prestations de services avec le Bureau de contrôle CETE APAVE Nord-Ouest pour assurer la vérification périodique des équipements de lavage, le parc de matériels à vérifier étant plus conséquent.

***Dossiers examinés par la Commission Action Sociale - Santé - Handicap - Famille - Logement le 17 septembre :***

- Passation d'une convention avec les Centres de Formation « SELAMI » et « CFI », pour la mise à disposition d'une salle située dans les locaux ARC-EN-CIEL, en vue d'assurer des permanences pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, à la demande de Pôle Emploi et de Cap Emploi. Cette mise à disposition interviendrait à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, moyennant un loyer mensuel de 110 € auquel il convient d'ajouter un forfait de 15 € par mois pour les charges, par journée d'utilisation hebdomadaire.
- Renouvellement du bail avec l'Etat pour les bâtiments de la Brigade Motorisée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel de 162 528 € avec révision triennale.

- Passation d'une convention avec la Mutualité Sociale Agricole, pour les prestations de Service Unique « Accueil du Jeune Enfant » à la Crèche « Les Câlinoux », suite à une nouvelle réglementation.

*Dossiers examinés par la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale le 21 septembre :*

- Passation d'une convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de la mise en place du financement pour le diagnostic du réseau d'eau potable (1<sup>ère</sup> partie) comprenant l'étude préalable pour la réalisation d'une sectorisation sur le réseau d'alimentation en eau potable et l'élaboration d'un programme d'actions pour aider le service dans le suivi et la recherche des fuites.
- Passation d'un contrat d'entretien-maintenance avec la Société ALECS-BJLC pour le panneau lumineux d'informations municipales.
- Renouvellement de la convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour une durée de trois ans, pour la mise à disposition gratuite dans le cadre de toute manifestation locale à la demande de la Ville ou des Associations Valognaises, du matériel de sonorisation situé sur la Place du Château, et appartenant à l'Union Commerciale, Artisanale et Industrielle.
- Encaissement d'une indemnité d'assurance suite à un sinistre survenu le 18 juin 2009 à la piscine municipale concernant les bâches des bassins.

*Dossiers examinés par la Commission Culture - Patrimoine fixée le 22 septembre :*

- Passation d'une convention avec le Groupe de chanteurs d'Opérette Lyric'Armor de Plancoët, dans le cadre du Repas des Aînés le dimanche 25 octobre à la Salle du Château - Coût : 3.500 €.
- Passation d'un contrat de partenariat avec Monsieur Curd RIDEL, auteur-dessinateur de bandes dessinées, pour une séance de dédicaces et une rencontre avec le public le 23 octobre à l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'un atelier *réalisation de BD* avec 15 jeunes de 10 à 12 ans le 24 octobre à la Bibliothèque Municipale - Coût : 351 € auquel s'ajouteront les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'AGESSA.

Valognes, le 29 septembre 2009

**LE MAIRE :**

**Jacques COQUELIN**